



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

CYCLE 3 « DIRECTIVE INONDATION » - EPRI

WEBINAIRE - 05/03/2024

*Route inondée à Lasserre-Pradère lors des inondations de la Save
de janvier 2022 – photographie DDT 31*

Déroulé du webinaire

1. Les objectifs du webinaire
2. Le 3ème cycle de la Directive Inondation : mise en œuvre et objectifs
3. L'évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI) 2024
 - Méthodologie d'élaboration de l'EPRI
 - Principaux résultats sur le bassin Adour-Garonne
4. Les territoires à risques importants d'inondation (TRI)
 - Méthodologie appliquée à l'identification des TRI
 - Principaux résultats sur le bassin Adour-Garonne
5. Questions importantes
6. Suites

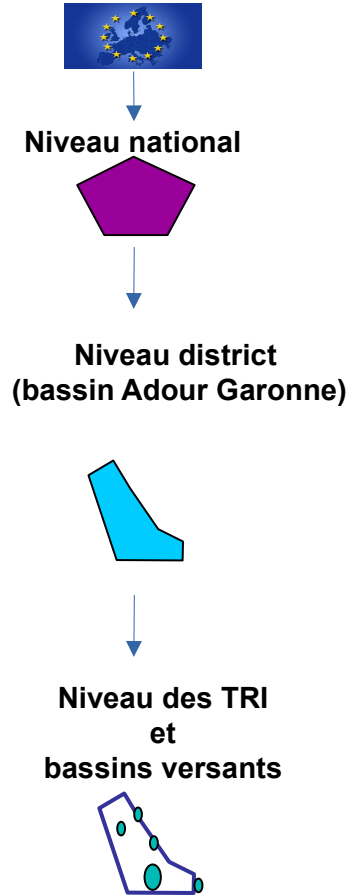
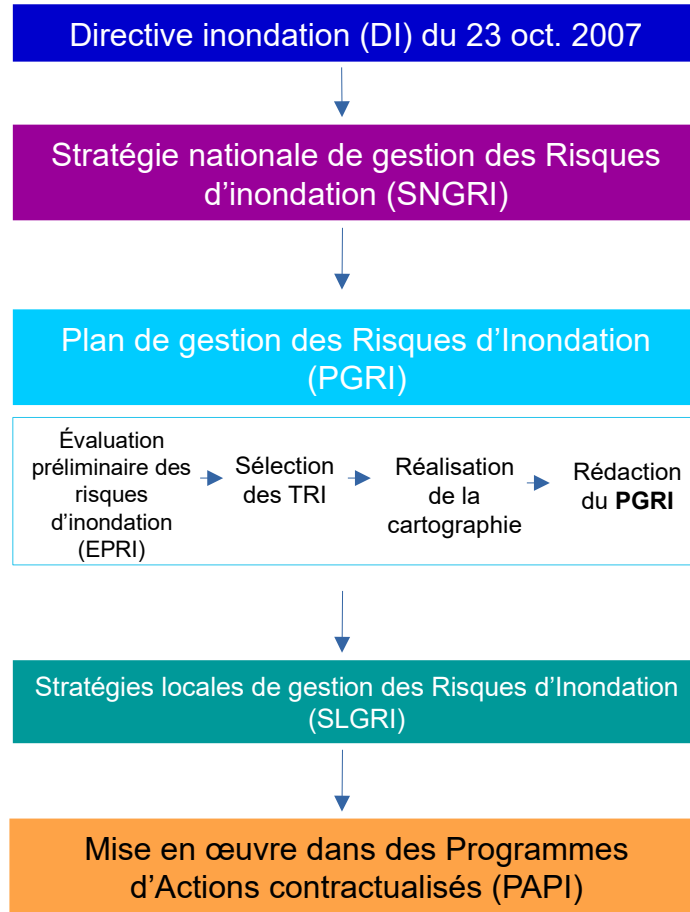
1. Les objectifs du webinaire

1. Objectifs du webinaire

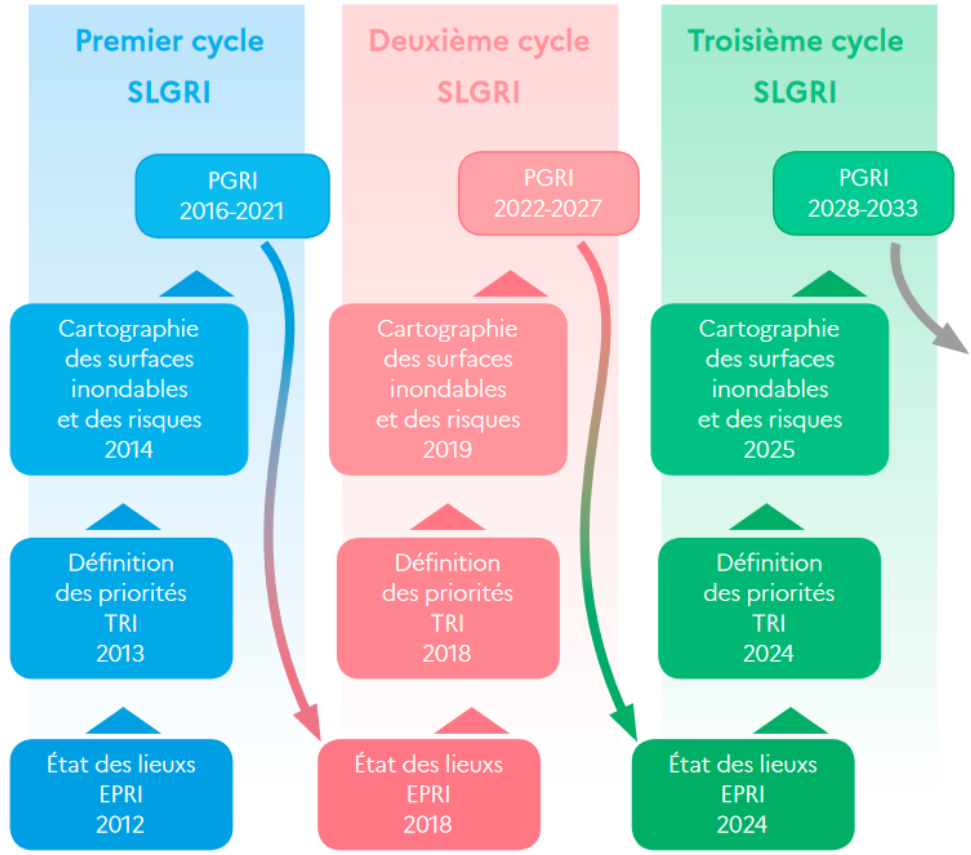
- Associer les parties prenantes à l'élaboration de l'EPRI, des TRI et des questions importantes qui se posent sur le bassin en matière de gestion des risques d'inondation
- Partager les résultats, constats et analyses découlant de la mise à jour de l'EPRI (présentés dans le projet d'EPRI)

2. Le 3ème cycle de la directive inondation : mise en œuvre et objectifs

La directive inondation et sa déclinaison locale



Le 3^e cycle de la Directive Inondation 2028-2033



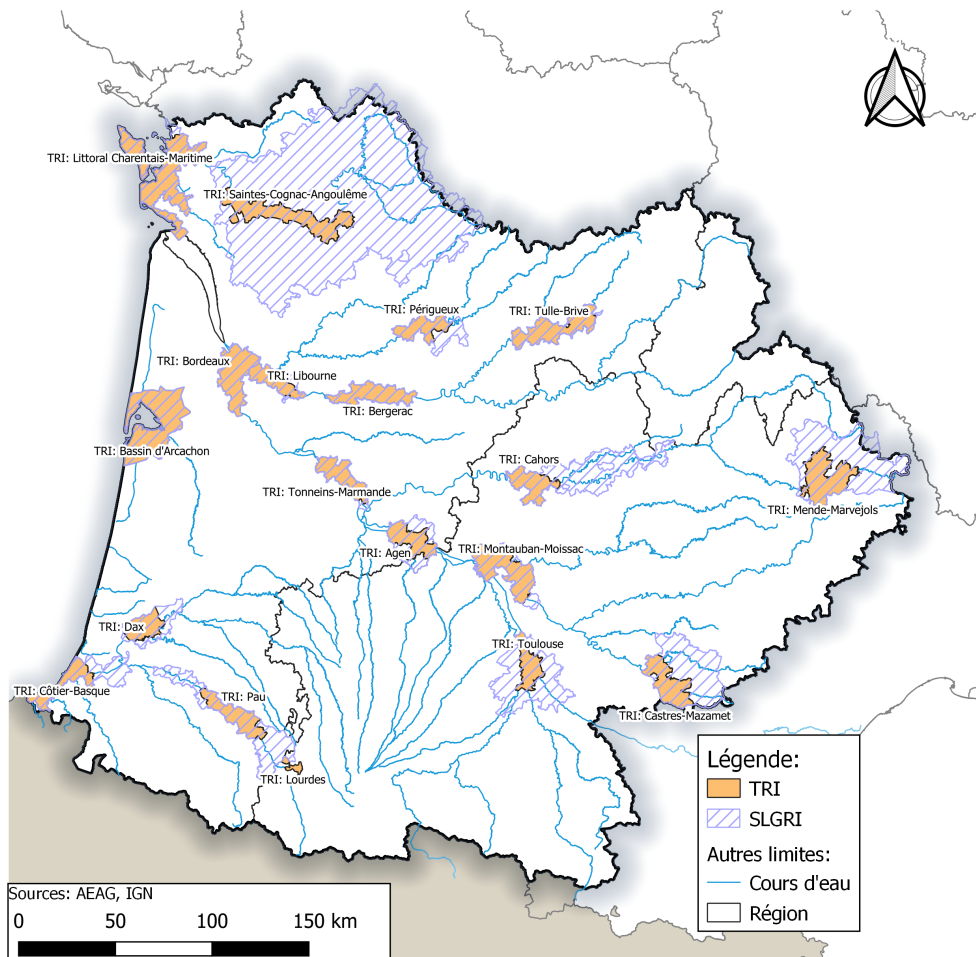
L'EPRI : évaluation préliminaire des risques d'inondation

- EPRI codifiée aux articles L. 566-3, R. 566-1 I et II du Code de l'environnement
- Objectif : évaluer les risques potentiels liés aux inondations sur l'ensemble de chaque district hydrographique
- L'actualisation des enjeux peut amener à revoir certains TRI existants

Les TRI : territoires à risques importants d'inondations

- TRI codifiés aux articles L. 566-5 et R. 566-5 I du Code de l'environnement
- TRI : territoires faisant l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics pour le déploiement des outils de prévention des risques d'inondation
- 19 TRI identifiés sur le bassin Adour-Garonne (124 à l'échelle nationale)

Les 19 TRI du district



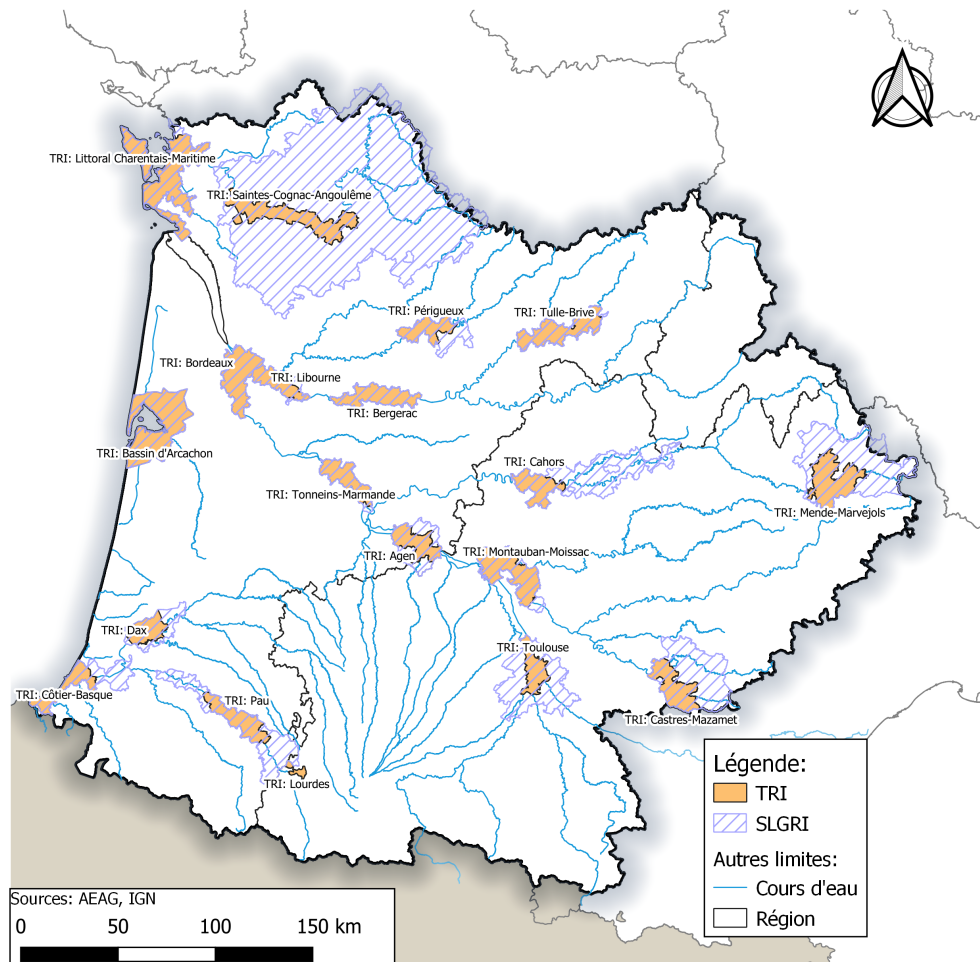
La cartographie des TRI

- Cartographie codifiée aux articles L. 566-6 et R 566-6 à R 566-9 du Code de l'Environnement
- Chaque TRI fait l'objet d'un atlas regroupant :
 - Des cartes des surfaces inondables pour 3 scénarii d'aléas : fréquent, moyen, exceptionnel
 - Des cartes de risques croisant les cartes de synthèse des surfaces inondables et les enjeux
 - Des tableaux d'estimation des populations et des emplois potentiellement impactés par commune et par scénario
 - Des rapports d'accompagnement

Les SLGRI : stratégies locales de gestion du risque inondation

- Codifiée aux articles R 566-14 à R 566-17 du Code de l'Environnement
- Élaboration par les acteurs du territoire, généralement à l'échelle du TRI, d'une stratégie de prévention déclinant le PGRI et développant l'ensemble des axes de la prévention du risque d'inondation
- 18 SLGRI arrêtées sur le bassin Adour-Garonne, la SLGRI de Lourdes en cours d'élaboration
- Déclinaison opérationnelle des SLGRI via les programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI)
- A noter la possibilité de réaliser les PAPI en dehors des TRI et des SLGRI avec les mêmes conditions d'aides financières de l'État

Les 18 SLGRI du district en mai 2023









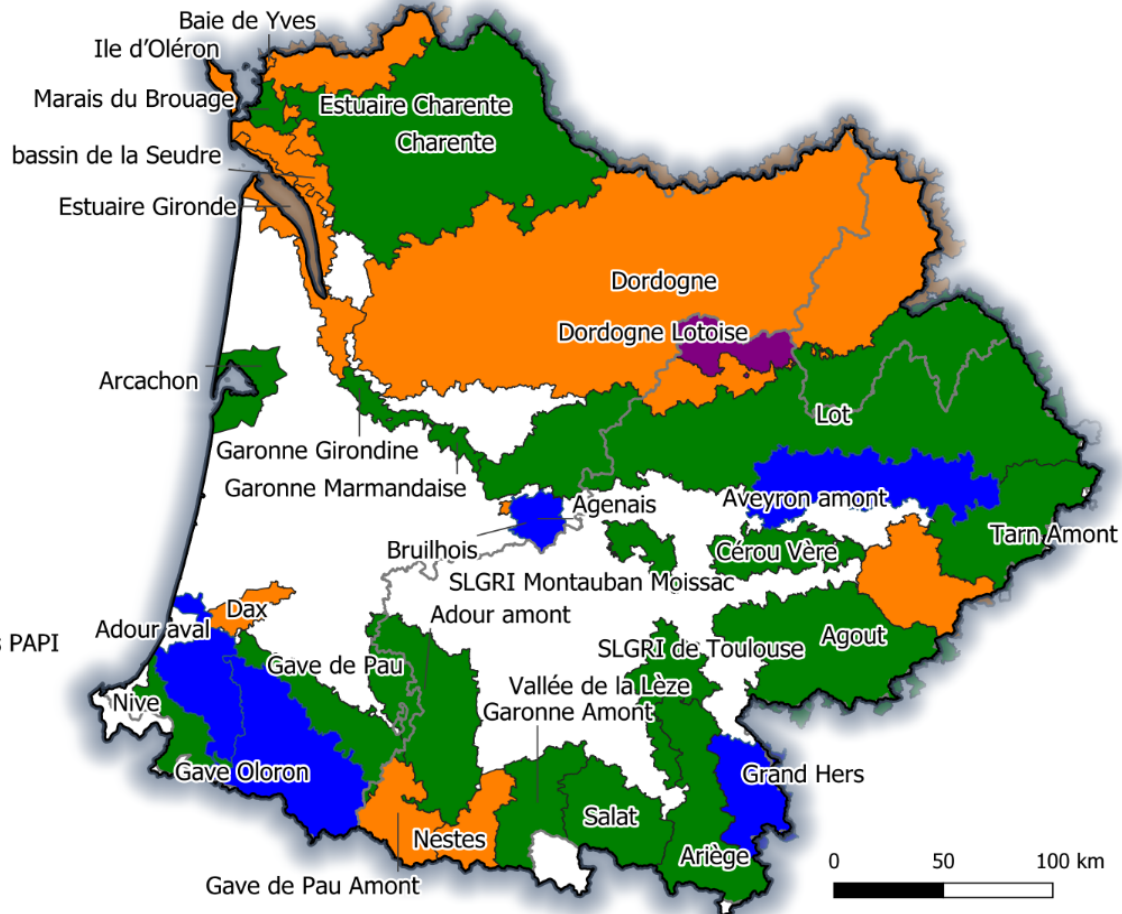


Avancement des démarches PAPI sur le bassin Adour-Garonne

Avancement des démarches PAPI du bassin en octobre 2023

(99 % des communes des SLGRI couvertes par des PAPI)

-  Limite régionale
-  Bassin Adour-Garonne
- Avancement des démarches PAPI
-  Démarche PAPI en émergence
-  PAPII PEP en cours de mise en oeuvre
-  PAPI en cours de mise en oeuvre
-  PAPI achevé



Le PGRI : plan de gestion des risques d'inondation

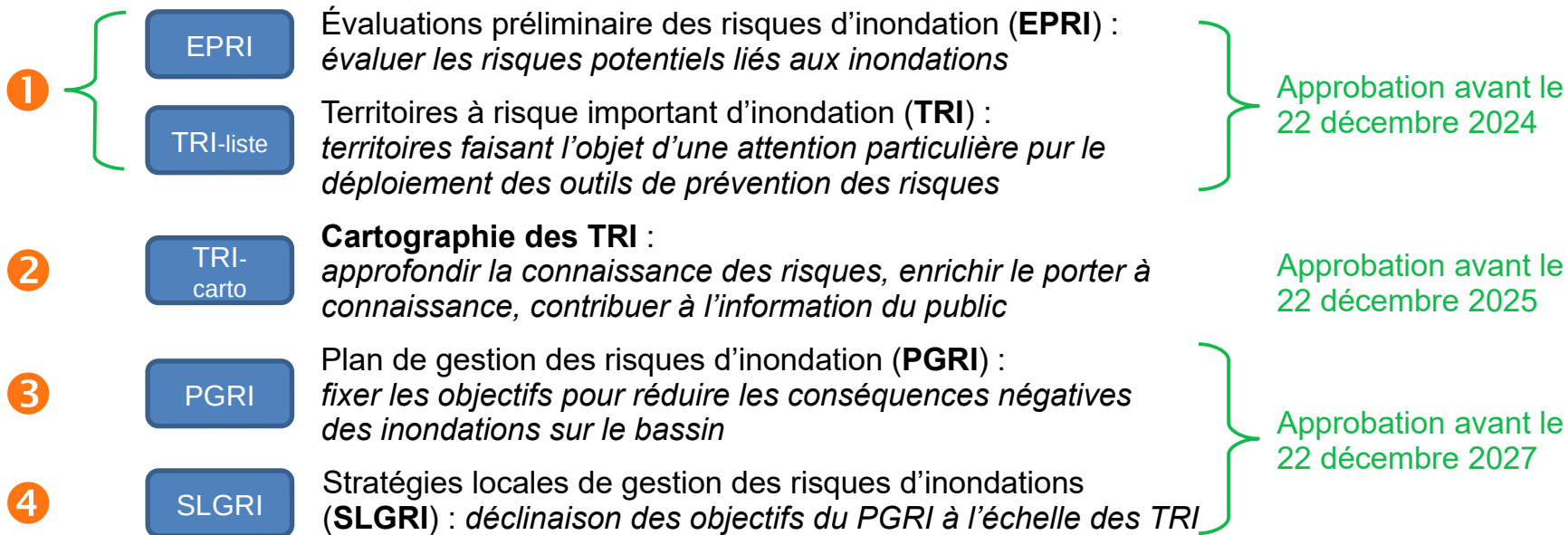
- Codifié aux articles L. 566-7 et R. 566-10 à R. 566-13 du Code de l'environnement
- Le PGRI fixe les objectifs en matière de gestion des risques d'inondation à l'échelle du district hydrographique

Le PGRI : plan de gestion des risques d'inondation

- Pour atteindre ces objectifs, le PGRI 2022-2027 définit un ensemble de dispositions réparties selon 7 objectifs stratégiques :
 - OS 0 : veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolutions démographiques)
 - OS 1 : poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes
 - OS 2 : poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque en mobilisant tous les outils et acteurs concernés
 - OS 3 : poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourcir le délais de retour à la normale des territoires sinistrés
 - OS 4 : réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires
 - OS 5 : gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
 - OS 6 : améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions

3^e cycle de la Directive Inondation 2028-2033

- Démarrage en 2023 pour une mise en œuvre de 2028 à 2033
- Réexamen des documents afférents, correspondant aux 4 grandes étapes du cycle, conduites sous l'autorité du Préfet Coordonnateur de Bassin :



3. L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) Adour-Garonne 2024

L'EPRI 2024 : méthodologie d'élaboration



- Actualiser la vulnérabilité du territoire
- Compléter la liste des évènements majeurs par ceux survenus depuis le 2e cycle
- Actualiser la liste et les objectifs des outils de gestion des inondations déployés dans le bassin (PPR, PAPI, mise en œuvre de la compétence GEMAPI, ...)
- Actualiser les indicateurs

▶▶ Arrêté d'approbation EPRI au plus tard le **22 décembre 2024**

L'EPRI 2024 : événements remarquables depuis 2018

Évènements de **classe 2 et supérieurs** : (critères nationaux)

- Impact sur la population > 1 mort
- Dommages matériels > 30 millions d'euros
- Période de retour > 50 ans
- Impact médiatique fort

Classe		Dommmages humains	Dommmages matériels
0	Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
1	Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
2	Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€
3	Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
4	Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 G€
5	Catastrophe majeure	1 000 morts ou plus	3 G€ ou plus

Source : Mission d'inspection spécialisée de l'environnement (mai 1999).

Evènements marquants sur le district illustrant les différents types de crue et inondation

23-24 JUIN

1875






Crue de la Garonne et de l'Adour (et affluents)

-  Crue océanique pyrénéenne
-  Débordement de cours d'eau / Torrentiel
-  CT Garonne et Adour
Crue torrentielle en Ariège
-  Garonne à Toulouse : > 100 ans
Gave de Pau : ~100 ans
-  Plus de 500 décès
-  Dégâts énormes. Des centaines de maisons effondrées (plus d'un millier à Toulouse, ponts emportés, cultures perdues)
Plus forte crue connue encore aujourd'hui en de nombreux endroits
-  Suites : Dispositifs avancés de crue, endiguement de Toulouse

MARS

1927





Crue du Tarn, du Lot et de la Garonne

-  Crue océanique
-  Débordement de cours d'eau
-  CT Garonne, Tarn-Aveyron et Lot (Aveyron, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde)
-  3 décès (Moissac)
-  Sérieux dégâts notamment à Entraygues, Cahors, Clairac, La Réole (rupture des digues)

25-26 MAI

2008

Crue de l'Isle, de la Loue et de l'Auvézère

-  Orages
-  Débordement de cours d'eau / Ruissellement
-  CT Dordogne
-  Principaux dommages sur les infrastructures. Quelques maisons et caves inondées. Zones agricoles affectées par ruissellement

25 JANVIER – 3 FÉVRIER

2014






Crue de l'Adour et de la Gironde

-  Crue océanique
-  Débordement de cours d'eau / Submersion marine
-  CT Adour (Landes, Gironde, Pyrénées atlantiques)
-  Niveaux : 10-50 ans
-  Dommages : 20 millions d'euros dans le Sud-Ouest
-  Suites : 172 communes reconues en CATNAT

3 OCTOBRE

1897


Crue des cours d'eau du haut bassin ariégeois

-  Crue méditerranéenne
-  Torrentiel
-  CT Garonne (Ariège)
-  Pas de victime
-  Dépôt de 200 000 m³ d'alluvions et de blocs
Quartiers de Pamiers submergés
Plusieurs maisons détruites par lave torrentielle

3-5 MARS

1930

Crue du Tarn et de la Garonne

-  Crue méditerranéenne
-  Débordement de cours d'eau / Ruissellement
-  CT Garonne et Tarn-Aveyron (Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot et Garonne, Gironde)
-  Tarn à Saint Sulpice : ~100 ans
Garonne à Tonneins et La Réole : > crue de 1875
-  210 décès
-  10 000 sinistrés, plus de 3 000 maisons détruites, quelques 500 usines endommagées, des dizaines de km de voies ferrées et de routes détruites
Rupture des digues à Moissac
Agen au 3/4 inondé
-  Dommages > 1 Milliard de Francs (valeur 1930)

27-28 FÉVRIER

2010

Tempête Xynthia

-  Régime océanique
-  Submersion marine
-  CT Littoral et Charente (Charente-Maritime, Gironde)
-  CT Littoral atlantique : 20-50 ans
50 à > 100 ans, plus au Nord
-  53 décès (dont 11 en Charente-Maritime et 29 en Vendée)
-  Submersion/destruction de digues
Nombreuses inondations dans estuaires Gironde, Charente, bassin d'Arcachon, Ile d'Oléron
Ile d'Oléron : Recul jusqu'à 20 m du trait de côte
-  Dommages évalués à 1,5 milliard d'euros (sur tout le territoire)

Evènements marquants d'inondation depuis 2018

30 MAI – 20 JUIN

2018

Crue Gimone/Baïse/Arrats et crue des Gaves et de l'Adour

-  Crue océanique pyrénéenne
-  Débordement de cours d'eau / Ruissellement
-  CT Garonne, Adour, Dordogne (Haute-Garonne, Gers, Landes, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques)
-  Gimone : 10-20 ans
Baïse : 15 ans
Gave d'Oloron : 50 ans
Gaves réunis : > 20 ans
-  Nombreux bâtis inondés : Gourdan-Polignan, Salles de Salat, Oô (31), Salles-de-Béarn (1,6 m dans le bourg), Auterive, Maspie-Lalouquère-Juillaçq (64), ...
-  Dommmages : 2,7 millions d'euros
-  Echelle de gravité : classe 2
-  Suites : 429 communes reconnues en CATNAT (dont 188 dans les Pyrénées-Atlantiques)

9-13 MAI

2020








Crue du Dadou et de l'Agout et des cours d'eau Sud Gironde et Landes

-  Crue méditerranéenne puis océanique
-  Débordement de cours d'eau / Ruissellement
-  CT Tarn-Aveyron, Garonne, Adour et Littoral (Gers, Gironde, Landes, Tarn)
-  Dadou à Graulhet : >100 ans
Agout à Castros : 30-40 ans
Ciron à Pringnac : 100 ans
-  Plusieurs bâtis inondés (Landes : Mont-de-Mansan, Tartrès, ...; Gironde : locaux inondés dans 136 communes dont école de Villandréut ; Tarn : une centaine d'habitations inondées + camping + 3 entreprises)
-  Dommmages : 30 à 40 millions d'euros dans les Landes et la Gironde
-  Echelle de gravité : classe 2
-  Suites : 169 communes reconnues en CATNAT

27 JANVIER – 6 FEVRIER

2021








Crue de Garonne marmandaise, du Lot moyen/aval et du Tarn aval

-  Crue océanique
-  Débordement de cours d'eau / Ruissellement
-  CT Dordogne, Lot, Tarn-Aveyron et Garonne
-  Garonne marmandaise : ~15-25 ans
Lot moyen/aval : 10-20 ans
Tarn aval : 10-15 ans
Dordogne amont : 10-20 ans
-  Plusieurs campings et nombreux bâtiments inondés sur un large périmètre (Aveyron, Cantal, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne)
-  Dommmages : entre 35 et 50 millions d'euros dans Sud-Ouest
-  Suites : 261 communes reconnues en CATNAT

10-12 JANVIER

2022

Crue de la Garonne amont et moyenne (et affluents)

-  Crue océanique pyrénéenne
-  Débordement de cours d'eau / Ruissellement
-  CT Garonne (Ariège, Haute-Garonne)
-  Garonne toulousaine : 20-30 ans
Salat > 20 ans
-  Plusieurs habitations inondées sur le Salat
Nombreux champs détruits par érosion
3 campings inondés par Garonne, Ariège
Population inondée estimée à 1140 en Haute-Garonne
Réseau électrique coupé à Empalot/Toulouse
-  Echelle de gravité : Classe 2
-  Suites : 130 communes reconnues en CATNAT

12-15 DECEMBRE

2019








Crue Du Gave de Pau, des Gaves réunis, de l'Adour amont et de la Nive

-  Crue océanique pyrénéenne, Tempête
-  Débordement de cours d'eau / Ruissellement / Torrentiel
-  CT Garonne et Adour
-  Nive, Gave de Pau, Adour amont : ~20 ans
Garonne Agen, Marmande : ~10 ans
-  Nombreuses habitations et entreprises inondées : 200 habitations à Couthures-sur-Garonne (47), 115 maisons à Peyrehorade (40), Onard (40), Mercillac (33), coulée de boue dans village Laruns (64), ...
-  Nombreuses coupures d'électricité
462 et 464 coupées – Gare d'Usantzi (40) Inondée
Coupures d'eau potable à Laruns (64) et Cahors (46)
-  Dommmages : 87 à 110 millions d'euros dans le Sud-Ouest
-  Echelle de gravité : classe 3+
-  Suites : 95 communes reconnues en CATNAT

12 JUIN

2020


Crue du Tarn amont

-  Crue méditerranéenne
-  Débordement de cours d'eau / Ruissellement
-  CT Tarn-Aveyron (Aveyron)
-  Tarn à Millau : ~5-10 ans
-  Inondation de campings, équipements de loisirs et terres agricoles à Millau et Mostujouls (12)
-  Dommmages : 7 Millions d'euros
-  Echelle de gravité : Classe 2

9-12 DECEMBRE

2021

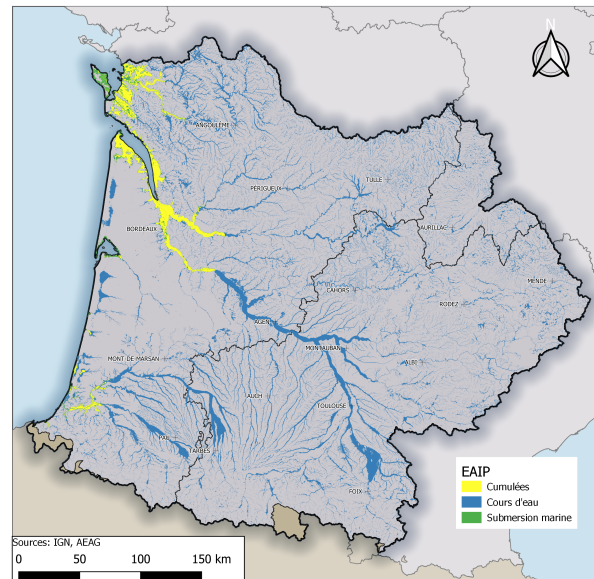
Crue de la Nive, du Gave d'Oloron et des Gaves réunis

-  Crue océanique pyrénéenne
-  Débordement de cours d'eau / Ruissellement / Torrentiel
-  CT Littoral et Adour (Landes, Pyrénées-Atlantiques)
-  Nive, Gave d'Oloron : ~20 ans
-  300 maisons inondées, 200 exploitations agricoles et 20 écoles touchées dans les Pyrénées-Atlantiques (Bayonne, Laruns, Saint-Pée-sur-Nivelle, ...)
Centre-Ville Peyrehorade(40) Inondé
-  Dommmages : entre 75 et 85 millions d'euros
-  Echelle de gravité : Classe 2
-  Suites : 176 communes reconnues en CATNAT
11 communes au PPRi prescrit, Plans municipaux de sauvegarde engagés pour 216 communes

L'EPRI 2024 : enjeux potentiellement impactés lors de la survenue d'un événement majeur

Appréciés au sein des enveloppes approchées des inondations potentielles (**EAIP**) :

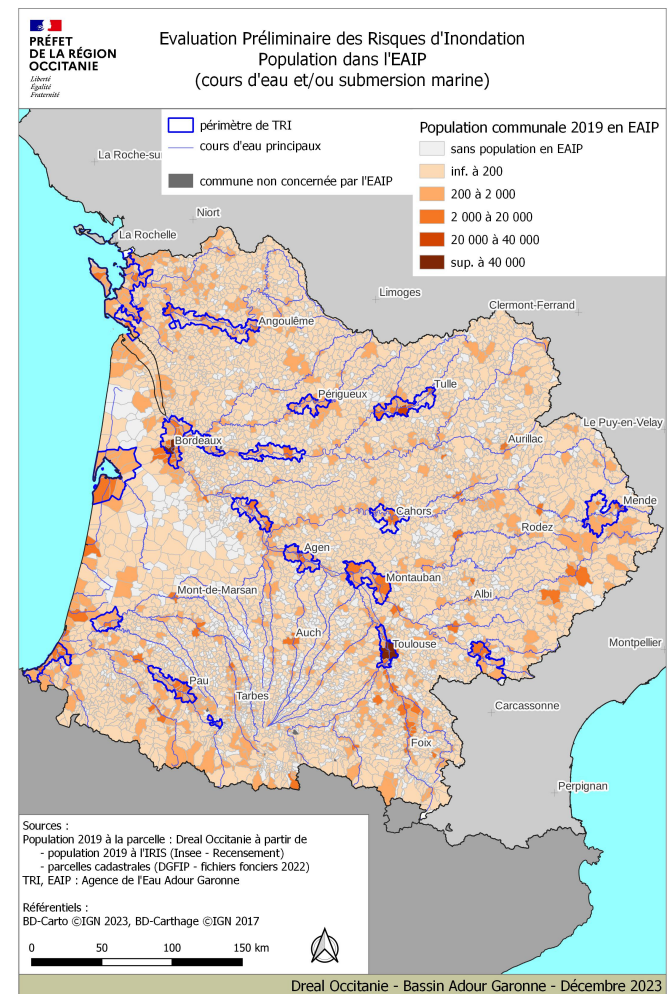
- emprise maximale des inondations sur le territoire au regard des données nationales et locales sur le district
- délimitées lors du 1er cycle
- EAIPce (débordements de cours d'eau) et EAIPsm (submersions marines)
- ne constituent pas une cartographie précise des zones inondables
- ne doivent pas être confondues avec les études locales de référence pour la gestion locale et les procédures administratives ou réglementaires (PPRN, atlas, ...)



Évalués sur **4 grands volets de la DI** :
santé humaine, environnement,
patrimoine culturel, économie

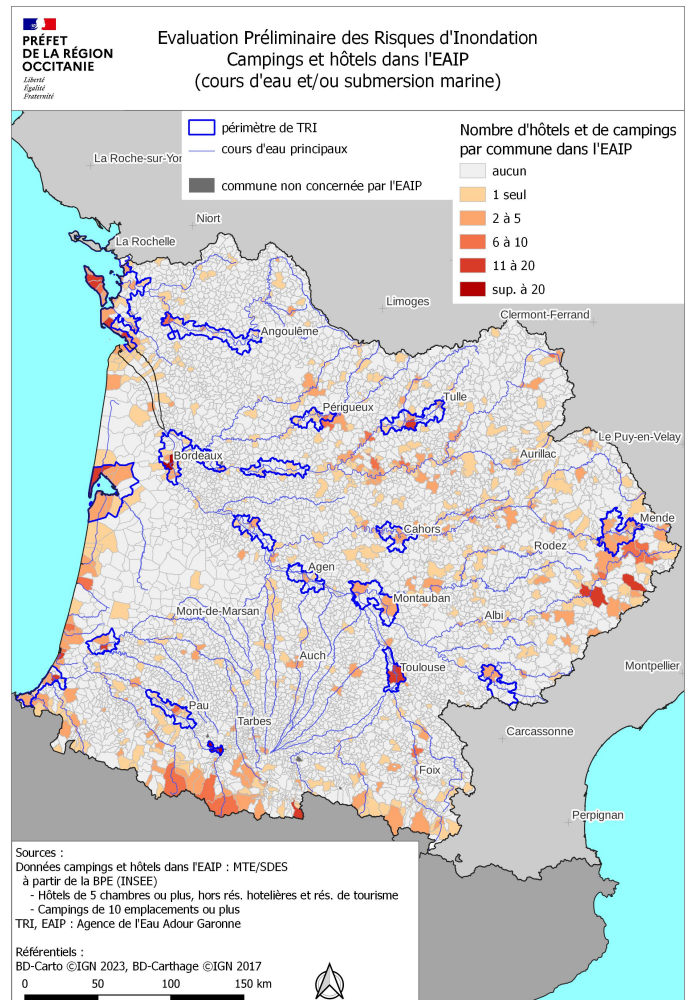
EPRI 2024 : indicateurs d'enjeux de santé humaine

- la population habitant dans l'EAIP ➡
- la densité de population dans l'EAIP
- le nombre d'établissements « sensibles » dans l'EAIP
- les linéaires de digues de classes A et B (*indicateur en cours d'élaboration*)
- le nombre de barrages de classes A et B (*indicateur en cours d'élaboration*)



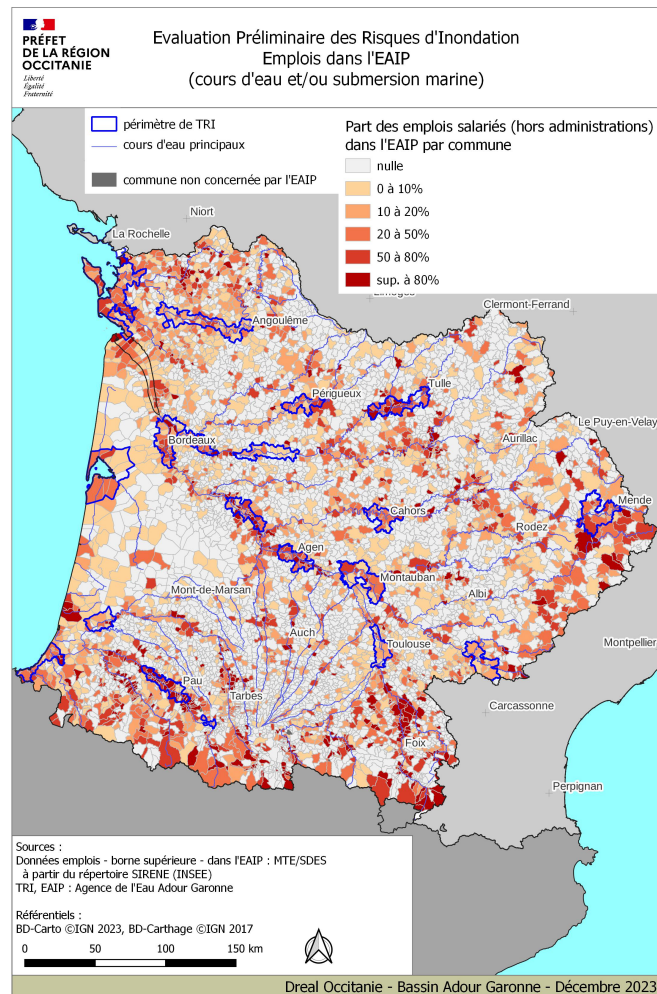
EPRI 2024 : indicateurs d'enjeux de santé humaine et activité économique

- le nombre de communes comptant plus de 80 % de leur population en EAIP
- l'emprise des bâtiments contenant au moins un logement dans l'EAIP
- le nombre d'habitations de plain-pied dans l'EAIP
- le nombre d'arrêtés CATNAT inondations et coulées de boues
- la capacité touristique dans l'EAIP ►►



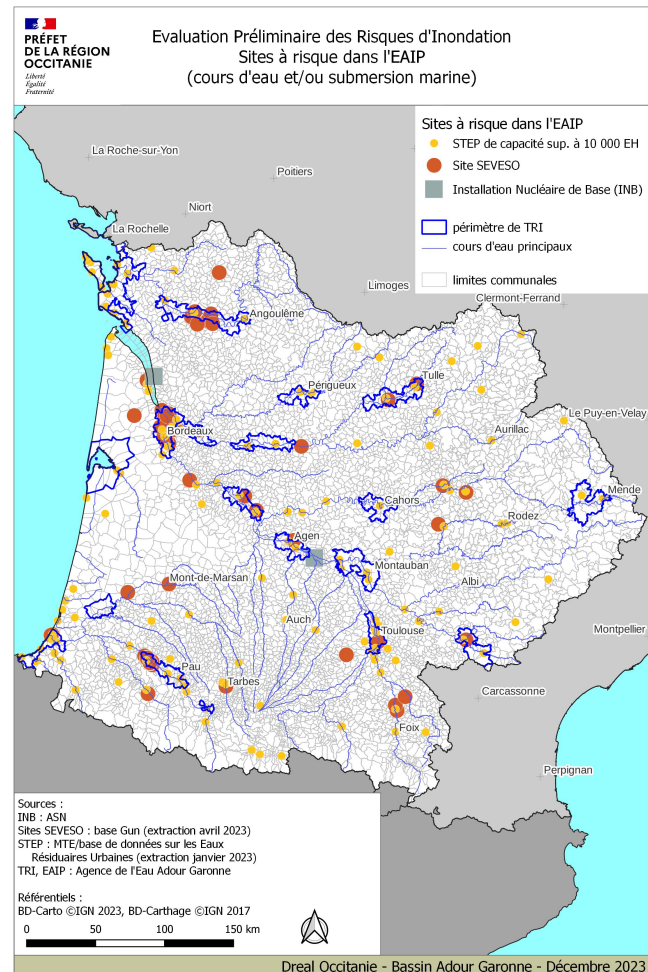
EPRI 2024 : indicateurs d'enjeux d'activité économique

- le linéaire de routes primaires et secondaires dans l'EAIP
- le linéaire de voies ferrées dans l'EAIP
- le nombre d'emplois dans l'EAIP ▶▶
- le nombre de bâtiments d'activité dans l'EAIP
- le nombre d'établissements SIRENE dans l'EAIP



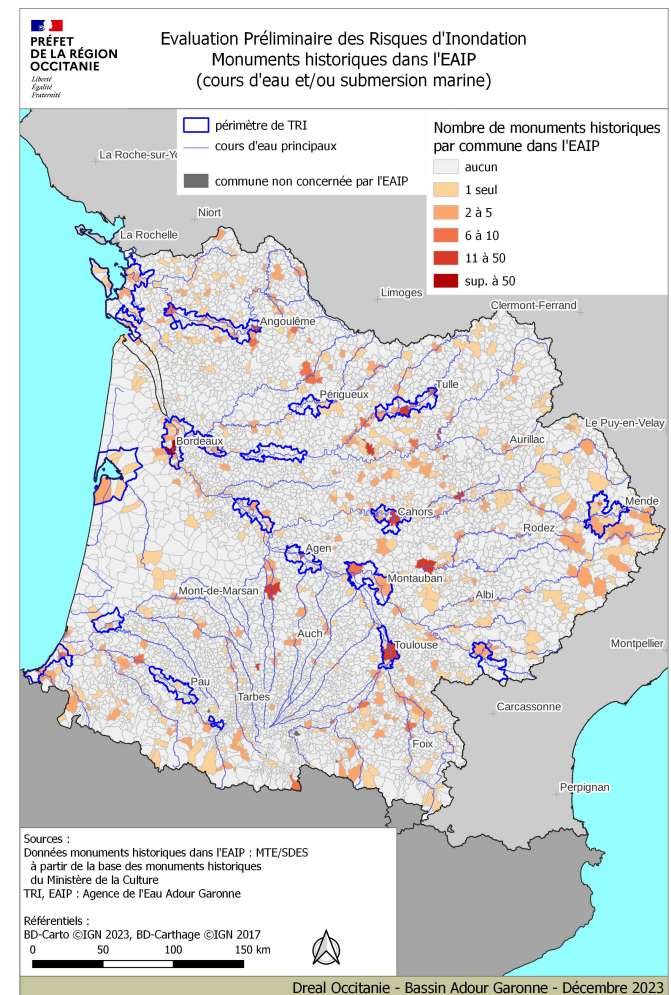
EPRI 2024 : indicateurs d'enjeux environnementaux

- les zones Natura 2000
- les surfaces artificialisées dans l'EAIP
- le nombre de sites à risques dans l'EAIP (SEVESO, INB,...) ►►
- le nombre de stations d'adduction en eau potable dans l'EAIP
- les populations desservies par une station d'adduction d'eau potable



EPRI 2024 : indicateurs d'enjeux de patrimoine culturel

- les édifices remarquables (monuments remarquables et musées)
- les monuments historiques ➡➡



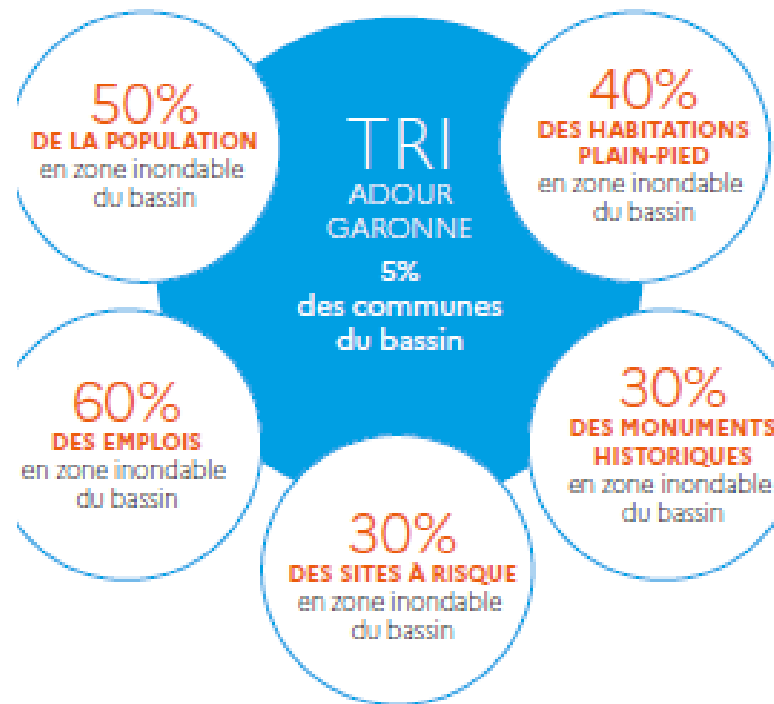
4. Les territoires à risques importants d'inondation (TRI)

TRI 2024 : méthodologie appliquée

- Critères de sélection des TRI :
 - selon la caractérisation de l'importance du risque d'inondation au regard des impacts potentiels
 - sur la **santé humaine**,
 - sur l'**activité économique**
 - Pourraient amener à revoir la liste des TRI sur le bassin :
 - L'actualisation des indicateurs d'enjeux de l'EPRI
 - Des demandes locales d'évolution, argumentées, à analyser au regard des indicateurs d'enjeux mis à jour et des données locales
- ➡ Arrêté d'approbation des évolutions des TRI au plus tard le **22 décembre 2024**

TRI 2024 : principaux résultats de l'EPRI sur le bassin

- Emplois : les TRI couvrent 60% des emplois situés en EAIP
- Population : les TRI couvrent 50 % de la population située en EAIP



TRI 2024 : principaux résultats du ré-examen

- La DGPR n'identifie pas de motifs particuliers conduisant à modifier la liste initiale des TRI
- L'actualisation des indicateurs d'enjeux n'amène pas à revoir la liste et le périmètre des TRI existants
- Une demande d'extension de périmètre analysée (TRI Tonneins-Marmande)

5. Questions importantes (QI)

Questions importantes (QI)

Objectif : questionner les thèmes à enjeux du futur plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Des propositions pour réaction dans le questionnaire à suivre :

- Comment intégrer le changement climatique dans les politiques de prévention des inondations (définition des aléas, connaissances des événements extrêmes, des zones nouvellement touchées, mobilisation des solutions fondées sur la nature, etc.) ?
- Quel apport de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en matière de prévention des inondations et d'articulation GEMA - PI sur votre territoire ? Comment conforter la prise de compétence GEMAPI ?
- Comment renforcer le lien entre GEMAPIens et structures en charge de l'aménagement du territoire ?
- Comment intégrer les enjeux des milieux aquatiques (mobilité de cours d'eaux, préservation des zones humides, connectivité entre les milieux) dans la gestion du risque d'inondation ?

Questions importantes (QI)

- Comment rendre les territoires moins vulnérables aux risques d'inondation par ruissellement ?
- Améliorer la connaissance de la concomitance des types d'évènements (débordements de cours d'eau, flux marins dans les terres, ruissellements, remontées de nappes, etc.)
- Quel renouvellement urbain dans un contexte de changement climatique ?
- Quel besoin d'accompagnement des territoires face à la recrudescence d'évènements extrêmes (connaissance, anticipation alerte, surveillance, gestion de crise, outils, etc.) ?
- Clarifier, communiquer sur le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention des inondations
- Comment renforcer la prise en compte des inondations par les différents publics ?

Questions importantes (QI)

- Comment renforcer la culture du risque ?
- Améliorer la diffusion et la capitalisation de la connaissance du risque inondation et de la vulnérabilité des territoires (cartes, études, REX, etc.)
- Renforcer la coopération entre les acteurs pour mieux anticiper les crises (surveillance, alerte)
- Comment développer une gestion multi-sectorielle en post-crue (relogement des personnes, accompagnement psychologiques, démarches d'indemnisation, gestion des déchets, travaux, REX, etc...) ?
- Comment faciliter et accélérer le retour à la normale des territoires sinistrés ?
- Comment préserver et restaurer les zones d'expansion des crues (intégration dans les documents d'urbanismes, contractualisation/indemnisation des agriculteurs, etc.) ? Comment mobiliser de nouvelles capacités d'expansion ?

Questions importantes (QI)

- Comment favoriser la réduction de vulnérabilité en milieu agricole ?
- Comment prendre en compte les spécificités de certains territoires (montagne, littoraux) ?
- Comment renforcer les solidarités pour améliorer la gestion des risques d'inondation (amont-aval, rural-urbain, etc.) ?

6. Suite au webinaire

6. Prochaines échéances

- Enquête en ligne : du **5 mars 2024** au **5 avril 2024** :
<https://enqueteur.dreal-occitanie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=595429&lang=fr>
- Mise à disposition du public de l'EPRI, des TRI et des QI : du **25 novembre 2024** au **25 mai 2025**

Enquête en ligne : exemple de présentation de question

Évènements

La liste des évènements remarquables suivants, identifiés dans le cadre du 3e cycle de l'EPRI (évènements survenus depuis 2018), appelle-t-elle des remarques de votre part ?

! Ajoutez un commentaire seulement si vous sélectionnez la réponse.

- | | |
|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Crues de mai-juin 2018 | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Crues de décembre 2019 | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Crues de mai 2020 | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Crues de juin 2020 | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Crues de janvier-février 2021 | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Crues de décembre 2021 | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Crues de janvier 2022 | <input type="text"/> |

Merci pour votre attention

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie
Direction Ecologie - Délégation de bassin Adour-Garonne

☎ : 05 61 58 53 20

✉ : directive-inondation.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr